

Citoyenneté numérique

Fabienne Greffet

Référence électronique

Fabienne Greffet, Citoyenneté numérique. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 12 février 2020. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/citoyennete-numerique/>

Le Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-ncnd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Citoyenneté numérique

La citoyenneté numérique, traduction de l'anglais *Digital Citizenship*, peut être définie comme une « relation à l'ordre politique au sens large, relation médiatisée par les technologies numériques, et dont les formes, les lieux et les enjeux varient dans le temps et dans l'espace » (Greffet, Wojcik, 2014 : 152). Elle suppose une redéfinition des droits et devoirs des citoyens autour des appropriations des technologies numériques.

La définition renvoie à deux grands types d'approches, l'une centrée sur les usages des technologies numériques et l'action publique dans ce domaine, l'autre orientée vers la participation politique en ligne en démocratie. Cette double définition permet d'inclure la diversité des acteurs qui participent à la diffusion de la notion de « citoyenneté numérique » depuis une vingtaine d'années, dans le sillage de réflexions sur l'éducation aux médias dont l'origine remonte aux années 1970 (Soriani, 2018) : organismes et professionnels chargés de concevoir et mettre en œuvre des programmes d'apprentissage, organisations nationales et internationales prescriptrices de politiques publiques, chercheurs en sociologie du numérique ou spécialistes de la participation politique.

La souplesse de la définition reflète également des états changeants de la perception des technologies numériques dans la relation à la société et le « désenchantement de l'internet » (Badouard, 2017) qui s'est produit dans les années 2010 par rapport à la décennie précédente. Dès lors, la citoyenneté numérique, qui pouvait apparaître comme une notion normative positive, visant une société plus égalitaire et démocratique avec le numérique, est désormais conçue sur un mode défensif comme une protection opposable par les publics aux contraintes et rapports de force du déploiement des technologies numériques tel qu'il s'organise depuis la fin du XX^e siècle. D'où l'hypothèse de l'émergence d'une troisième définition de la citoyenneté numérique, axée sur la préservation de la vie privée des citoyens, dans un contexte de production et d'exploitation de données massives (*Big Data*) à partir des traces numériques des internautes.

Une citoyenneté numérique initialement centrée sur les usages

La citoyenneté est une construction historique – non figée – dont les composantes ont accompagné le processus d'instauration et de différenciation des institutions étatiques. Thomas H. Marshall (1893-1981 ; 1950) en a proposé une théorisation classique, à partir du cas britannique. Celle-ci, souvent discutée pour son caractère globalisant, présente l'intérêt de distinguer différents types de droits des citoyens et de les relier à la consolidation d'institutions :

- les droits civils – libertés de la personne, d'expression, de pensée et de religion – sont associés à la mise en place d'institutions judiciaires et du principe de l'état de droit ;
- les droits politiques de participation aux affaires publiques – principe de la souveraineté, droit de vote et d'éligibilité – découlent de la mise en place de parlements et d'autorités locales et de l'instauration du suffrage ;
- les droits sociaux – droit à la santé, à la retraite, à l'éducation, au revenu minimum – supposent la mise en place de services publics d'action sociale et d'éducation, subsumés

sous l'expression « d'État-Providence ».

C'est à cette lecture développementaliste de la citoyenneté que peut être rattachée une première approche de la citoyenneté numérique, définie comme « la capacité à participer à la société en ligne » (Mossberger, Tolbert et McNeal, 2008 : 1). Pour les auteures, qui reprennent l'énoncé de T. Marshall (1950 : 11), la citoyenneté, en effet, suppose-t-elle « de vivre une vie conforme aux standards prévalant dans la société ». Donc elle est susceptible de s'étendre et de se conforter lorsque ces standards évoluent. Dans un contexte contemporain où les technologies numériques font partie intégrante de l'accès à l'information, des relations de sociabilité et plus généralement de l'organisation sociale, la citoyenneté numérique se conçoit alors comme une extension de la citoyenneté « ordinaire ». L'appropriation du numérique vient renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté politique (approche républicaine), la participation à la décision publique (approche démocratique) et la lutte contre les inégalités et discriminations, y compris sur le plan économique (approche inclusive de la citoyenneté).

Cependant, comme le notent Karen Mossberger, Caroline Tolbert et Ramona McNeal (2008), cette extension ne va pas sans difficultés. Le pré-requis de l'usage des technologies masque des inégalités profondes dans l'accès à l'internet – au sens matériel et des réseaux – et dans les aptitudes à s'approprier et exploiter les ressources numériques, rassemblées sous le terme générique de littératie (Conseil national du numérique, 2013). Ce pré-requis est au cœur d'une conception de la citoyenneté numérique articulée autour de l'usage d'internet. L'avènement d'une citoyenneté numérique suppose un accès et un usage de l'internet les plus égalitaires possible, ouvrant de nouvelles possibilités politiques, sociales et économiques aux citoyens.

Une telle conception de la citoyenneté numérique justifie la mise en œuvre de politiques publiques susceptibles de la favoriser. Ainsi en dépit des origines libérales de l'internet (Loveluck, 2015), les enjeux des inégalités d'accès à celui-ci et de littératie numérique font-ils l'objet d'interventions nombreuses des pouvoirs publics. En France, des régulations ont été mises en place avec l'objectif de faire disparaître les « zones blanches », c'est-à-dire les territoires où la qualité d'accès à l'internet est insuffisante. Les établissements éducatifs et culturels sont équipés d'ordinateurs ou tablettes. Des associations œuvrent pour l'inclusion numérique de publics fragiles. Parallèlement, des actions sont menées en matière d'éducation aux médias, afin de renforcer la capacité des élèves à décrypter et tirer parti de leur environnement numérique, notamment d'un point de vue informationnel et d'acquisition de connaissances. Le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe, qui a lancé en 2016 un programme sur la citoyenneté numérique, la définit ainsi :

« le maniement efficace et positif des technologies numériques (créer, travailler, partager, établir des relations sociales, rechercher, jouer, communiquer et apprendre), la participation active et responsable (valeurs, aptitudes, attitudes, connaissance) aux communautés (locales, nationales, mondiales) à tous les niveaux (politique, économique, social, culturel et interculturel), l'engagement dans un double processus d'apprentissage tout au long de la vie (dans des structures formelles, informelles et non formelles) et la défense continue de la dignité humaine. » (Conseil de l'Europe, 2017a, 2017b).

En France, le « parcours citoyen », créé en 2015 par le ministère de l'Éducation nationale, prévoit notamment, au sein du socle commun de connaissances acquis par chaque élève, « le développement d'une pratique responsable du numérique, de l'internet et des réseaux sociaux ».

Pourtant, la citoyenneté numérique, au sens de participation à l'environnement numérique, demeure inégalitaire : « Les territoires en ligne restent marqués par la stratification sociale et l'entre soi » (Pasquier, 2018 : 15). Malgré la banalisation de l'internet, des inégalités générationnelles et de revenus se traduisent en termes d'usages différenciés. Ceux-ci correspondent aussi à des différences en termes de confiance dans l'avenir et de sentiment de bonheur (Gradoz, Hioibian, 2019). Ces inégalités concernent notamment les pratiques d'information (Jouët, Rieffel, 2013) et la participation politique en ligne, soit une deuxième approche – plus circonscrite – de la citoyenneté numérique.

Une citoyenneté numérique centrée sur la participation politique

La deuxième approche de la citoyenneté numérique vise plus spécifiquement la relation des citoyens à la politique, médiatisée par les technologies. Dans ce cadre, la citoyenneté numérique est entendue comme la participation à la décision publique *via* le numérique, qu'il s'agisse d'y prendre part au sein des institutions officielles, ou en marge de celles-ci, en discutant, protestant ou interpellant les acteurs politiques individuellement ou collectivement. Alors la citoyenneté numérique devient un équivalent de la participation politique en ligne (Gadras, Greffet, 2013). Des travaux soulignent que la norme d'un citoyen se déplaçant tous les cinq ans pour voter et faisant ainsi vivre des institutions politiques représentatives est dépassée ; désormais, la citoyenneté est ancrée dans la vie quotidienne, personnalisée, et appuyée sur des pratiques et organisations numériques (Vromen, 2017). La citoyenneté numérique recouvre donc un grand nombre de pratiques numériques, y compris informelles : expression personnelle et **mobilisation** sur des sujets politiques *via* l'internet ou les réseaux sociaux, pétitionnement en ligne, vote électronique, création et appropriation de **civic tech**, affiliation numérique à un candidat ou une organisation politique, organisation d'actions militantes par des plateformes, etc. Elle confronte les utilisateurs à des enjeux spécifiques aux interactions numériques.

D'abord, cette diversité de pratiques reproduit largement – voire accentue – les inégalités sociales observées dans la participation politique hors ligne, encore plus lorsqu'il s'agit de s'exprimer ou de se mobiliser par rapport aux acteurs politiques traditionnels que sont les partis ou les candidats aux élections présidentielles (Gaxie, 1978 ; Boyadjian, 2014). Comme le montre une enquête française (projet ANR Capacity), si le e-pétitionnement se banalise et se démocratise, la mobilisation en ligne reste le fait d'une minorité de citoyens : 44 % des internautes français déclarent avoir déjà signé une pétition en ligne, pour 14 % des internautes qui disent avoir déjà créé un site web, une page ou un groupe Facebook pour défendre une cause, quelle que soit la cause (Beauchamps, 2017).

Cette étroitesse des bases sociologiques de la participation politique en ligne est analysée depuis le début des années 2000 aux États-Unis (Hargittai, Hsieh, 2013). Elle est confirmée par des travaux plus récents qui montrent que les classes moyennes conservatrices utilisent politiquement l'internet de façon plus efficace que les catégories défavorisées, aux États-Unis (Schradie, 2019) et en Europe (François, 2018). Pour l'essentiel, la participation

politique en ligne prolonge l'engagement hors ligne, particulièrement en ce qui concerne les campagnes électorales. En revanche, l'usage du web et des réseaux sociaux semble corrélé à une plus grande participation protestataire et civique (Boulianne, 2015).

Ensuite, en termes d'expression politique, la (relative) homogénéité sociale des participants ne protège pas des conflits ou incivilités sur les espaces en ligne (Greffet, Wojcik, 2008). Bien que la plupart des forums et réseaux socionumériques se soient dotés de chartes de bonne conduite, l'observation sur plus d'une décennie d'un forum portant sur les questions environnementales indique par exemple un recul des formules de civilités (salutations, remerciements), en particulier chez les utilisateurs réguliers, qui s'affranchissent de la déférence pratiquée par les débutants (Amato, Boutin, 2013). La violence des échanges reste aussi présente sur les réseaux socionumériques, même si une modération active ou le moindre degré d'anonymat peuvent l'atténuer. Ainsi les commentaires sur la page Facebook de la Maison blanche se caractérisent-ils par davantage de politesse et moins de violence verbale que la chaîne YouTube de la même institution, un phénomène attribué au degré d'interconnaissance sur Facebook, par comparaison avec YouTube (Halpern, Gibbs, 2013). Dès lors, la non-participation aux discussions politiques en ligne, qui concerne la très grande majorité des internautes, semble un moyen d'échapper à la « brutalisation du débat » dans les échanges (Badouard, 2017 : 80), même si des comportements « d'évitement du politique » s'observent aussi hors ligne (Eliasoph, 1998).

Enfin, l'ensemble de ces éléments alimente une controverse sur la contribution ou non des espaces numériques à la citoyenneté, au sens de sentiment d'appartenance à une communauté. Pour des auteurs comme Cass Sunstein, les espaces numériques sont construits sur des logiques affinitaires qui poussent les participants à rejoindre ceux qui leur ressemblent. Cela favoriserait la polarisation idéologique et une fragmentation du sentiment d'appartenance civique, puisque celui-ci suppose au contraire de cohabiter avec des citoyens aux appartenances, intérêts, expériences et orientations politiques diversifiées. L'exposition des internautes à des points de vue conformes à leurs pré-supposés créeraient des « chambres d'échos » (Sunstein, 2001) ou des « bulles de filtres » (Pariser, 2011), renforcées par les réseaux socionumériques, dont les algorithmes s'appuient sur ces logiques affinitaires pour hiérarchiser les contenus et déterminer leur degré de visibilité.

De telles positions sont sous-tendues par le pré-supposé selon lequel les citoyens n'auraient pas de recul critique par rapport à leur immersion dans des « communautés » en ligne et la réception de contenus numériques. Elles rappellent les dénonciations récurrentes des [*fake news*](#). Cependant, elles se doivent d'être nuancées au vu des analyses empiriques menées aux États-Unis. En effet, si l'homogénéité des « communautés » en ligne est avérée (Adamic, Glance, 2005), la « polarisation » idéologique et religieuse mesurée dans les enquêtes post-électorales américaines ne semble pas progresser avec l'usage du numérique. Elle est même davantage marquée parmi les personnes plus âgées et moins utilisatrices d'internet (Boxell, Gentzkow, Shapiro, 2017). De plus, les pratiques informationnelles des inscrits sur Facebook se concentrent sur les médias les plus diffusés, et concernent proportionnellement assez peu des sources exprimant des points de vue très minoritaires. L'exposition à des contenus très idéologisés, observée chez une minorité fortement politisée des internautes, est également plus souvent assortie de la consultation de points de vue opposés (Flexman, Goel et Rao, 2016).

Ainsi la citoyenneté numérique, au sens de participation des citoyens à l'ordre politique avec

le numérique, est-elle à la fois très diversifiée et marquée par des situations d'inégalités et de fragmentation qui relèvent à la fois du rapport à la politique – notamment institutionnalisée – et des pratiques numériques, particulièrement en matière d'expression en ligne et d'exposition aux médias. En pratique, elle s'avère très éloignée de l'utopie d'une « cyber-démocratie » (Lévy, 2002 ; Vedel, 2003) selon laquelle les technologies numériques permettraient un progrès de la démocratie, l'ensemble des citoyens étant en permanence associés à la décision publique et volontaires pour y prendre part. Celle-ci ne s'étant pas réalisée, et l'emprise des acteurs économiques, et secondairement politiques, sur les espaces numériques, s'étant considérablement étendue, des discours critiques à l'égard des technologies numériques portent une troisième conception de la citoyenneté numérique, comme un moyen de délimiter les libertés des citoyens face à l'emprise des technologies.

Citoyens d'un monde numérique désenchanté

En effet, le fonctionnement des réseaux socionumériques, ainsi que les possibilités techniques croissantes de recoupement de fichiers, ont des implications sur la vie **privée**, notion centrale pour les penseurs du libéralisme politique tels que Benjamin Constant (1767-1830). Deux facteurs en apparence contradictoires contribuent à réduire la capacité des citoyens de se soustraire à la puissance (numérique) des entreprises et des États. Les plateformes de réseaux socionumériques promeuvent un modèle économique largement axé sur des collectes massives de données personnelles (Manokha, 2018), principalement en vue de cibler les messages publicitaires. Parallèlement, les États, qui pour certains remettent en question l'hégémonie américaine sur l'internet et revendiquent une « souveraineté numérique », ont mis en place des systèmes de surveillance, sous couvert principalement de lutte contre le terrorisme. Les deux éléments ne sont pas totalement disjoints, puisque les États peuvent s'appuyer sur les plateformes pour développer la surveillance. Ainsi la révélation, en 2013, par Edward Snowden de l'ampleur du dispositif transnational de la NSA (*National Security Agency*), a-t-elle montré que le gouvernement américain collectait des informations sur les citoyens et les institutions politiques à grande échelle – y compris en Europe – en s'appuyant par exemple sur des données Google et Facebook (Snowden, 2019). Quant au scandale Cambridge Analytica sur la publicité politique lors de l'élection présidentielle américaine de 2016, il concerne des collectes illégales de données utilisateurs par des entreprises. En mars 2018, des journaux américains et britanniques ont révélé qu'une application liée à Facebook et présentée comme un jeu, avait recueilli les données personnelles d'internautes volontaires, et ceux de leurs contacts, sans leur consentement. Ces données ont alimenté les travaux d'une entreprise : Cambridge Analytica, spécialisée dans la communication d'influence et la diffusion de messages ciblés. Cette dernière a travaillé pour la campagne de Donald Trump de 2016, en identifiant des électeurs indécis grâce à l'analyse de leurs comportements sur Facebook, recoupée avec leurs achats par cartes de crédits.

Ces révélations alimentent la défiance à l'égard des procédures de collecte et d'exploitation des données et traces numériques. Les entreprises du numérique sont suspectées de protéger leurs intérêts économiques au détriment des intérêts des utilisateurs, en collaborant avec les pouvoirs publics ou en facilitant les stratégies d'influence d'acheteurs de messages publicitaires, y compris politiques.

Face à ce défi que constituent les systèmes de surveillance et de ciblage (Cardon, 2015), les autorités publiques tendent désormais – en Europe au moins – à édicter des normes plus strictes en vue d'informer les internautes des collectes et traitements de leurs données

personnelles, comme en témoigne l'adoption en 2016 par l'Union européenne, d'un règlement général sur la protection des données. Pourtant, comme le signalent Arne Hintz, Lina Dencik et Karin Wahl-Jorgensen (2018), la régulation est d'autant plus difficile que les dispositifs numériques sont aujourd'hui partout présents. Les citoyens numériques ne sont plus seulement des usagers d'outils numériques dont ils pourraient se dégager, mais aussi les parties prenantes des systèmes d'informations qui contribuent à les discipliner. Les « doubles numériques » créés par les internautes déterminent des aspects essentiels de leur vie, tels que l'accès aux services publics, la réputation professionnelle ou la liberté de passer une frontière. Dès lors, la citoyenneté numérique résonne moins comme un progrès que comme l'urgence de se protéger face au risque d'aliénation aux dispositifs de surveillance d'une société « guidée par les données » (*datafied society*).

En ce sens, la citoyenneté numérique est moins la déclinaison numérique d'une conception émancipatrice de la citoyenneté qui rendrait aux « peuples » la possibilité de prendre en main leur destin et conduirait à la création d'institutions légitimes, que le reflet de pratiques numériques, et de points de vue sur celles-ci, qui se transforment au fil du temps. La citoyenneté numérique, auréolée au départ de vertus démocratiques pour peu qu'elle soit assortie d'une éducation des citoyens – assurée principalement par les États, qui au XIX^e siècle ont construit l'allégeance à l'État-nation – et de procédures d'expression et de participation, est désormais perçue comme un droit de préservation face au « capitalisme de surveillance » et à l'omniprésence des données. Les États apparaissent ici en position ambivalente, puisqu'ils promeuvent l'usage des technologies tout en étant les régulateurs, et parfois les bénéficiaires, de l'activité d'entreprises qui tirent profit des données et traces numériques.

Les différentes conceptions de la citoyenneté numérique reflètent alors les apories des relations entre technologies numériques et démocraties au XXI^e siècle et, peut-être, le déclin de la référence à l'État comme acteur unique, sinon central, dans la construction d'un ordre politique démocratique.

Bibliographie

Adamic L., Glance N., 2005, « The Political Blogosphere and the 2004 U.S. Election: Divided They Blog », *Proceedings of the 3rd international workshop on Link discovery*, New-York, p. 36-43. Accès : <http://www.ramb.ethz.ch/CDstore/www2005-ws/workshop/wf10/AdamicGlanceBlogWWW.pdf>.

Amato S., Boutin E., 2013, « Rites d'interaction et forums de discussion en ligne. Une analyse nethnospective de comportements de déférence et de civilité », *Les Cahiers du numérique*, 9, pp. 135-159.

Badouard R., 2017, *Le Désenchantement de l'internet. Désinformation, rumeur et propagande*, Limoges, Éd. Fyp.

Beauchamps M., 2017, « Premiers résultats de l'enquête Capacity », *Marsouin*. Accès : <https://www.marsouin.org/article953.html>. Consulté le 22 janv. 2020.

Boulianne S., 2015, « Social media use and participation: a meta-analysis of current research », *Information, Communication & Society*, 18 (5), pp. 524-538.

Boxell L., Gentzkow M., Shapiro J. M., 2017, « Is the internet causing political polarization? Evidence from demographics », *NBER Working Papers*, National Bureau of Economic Research. Accès : <https://www.brown.edu/Research/Shapiro/pdfs/age-polars.pdf>. Consulté le 22 janv. 2020.

Boyadjian J., 2014, *Analyser les opinions politiques sur internet, enjeux théoriques et défis méthodologiques*, Paris, Dalloz, 2016.

Cardon D., 2015, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris, Éd. Le Seuil.

Conseil de l'Europe, 2017a, « Digital Citizenship Education », *Conférence Discussion Paper*, 21-22 sept. 2017. Accès : <https://rm.coe.int/digital-citizenship-education-working-conference-empowering-digital-ci/1680745545>. Consulté le 21 janv. 2020.

Conseil de l'Europe, 2017b, « Citoyenneté numérique et éducation à la citoyenneté numérique », *Éducation à la citoyenneté numérique*. Accès : <https://www.coe.int/fr/web/digital-citizenship-education/digital-citizenship-and-digital-citizenship-education>. Consulté le 21 janv. 2020.

Conseil national du numérique, 2013, *Citoyens d'une société numérique. Accès, Littératie, Médiations, Pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion*, Rapport à la Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique. Accès : https://cnnumerique.fr/files/uploads/2018/CNNum_rapport_Inclusion_oct2013.pdf. Consulté le 20 janv. 2020.

Eliasoph N., 1998, *L'Évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, trad. de l'anglais par C. Hamidi, Paris, Éd. Economica, 2010.

Flaxman S., Goel S., Rao J. M., 2016, « Filter bubbles, echo chambers, and online news consumption », *Public Opinion Quarterly*, 80, pp. 298-320.

François S., 2018, « Internet des extrêmes droites européennes », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 3 déc. 2018. Dernière modification le 26 fév. 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/internet-des-extremes-droites-europeennes>.

Gadras S., Greffet F., 2013, « Guest Editorial: towards a comprehensive definition of online political participation », *International Journal of Electronic Governance*, 6 (4), pp. 258-269.

Gaxie D., 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éd. Le Seuil.

Gradoz J., Hoibian S., 2019, « La fracture numérique française au travers d'une approche par les "capabilités" : l'enjeu d'apprendre à apprendre », *Annales des Mines*, 136, pp. 37-51.

Greffet F., Wojcik S., 2008, « Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 150, pp. 19-50.

Greffet, F., Wojcik, S., 2014, « La citoyenneté numérique, perspectives de recherche », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 184-185, pp. 125-159.

- Halpern D., Gibbs J., 2013, « Social Media as a Catalyst for Online Deliberation? Exploring the Affordances of Facebook and YouTube for Political Expression », *Computers in Human Behavior*, 29 (3), pp. 1159–1168.
- Hargittai E., Hsieh Y. P., 2013, « Digital Inequality », pp. 129-150, in : Dutton W. H., éd., *The Oxford Handbook of Internet Studies*, New York, Oxford University Press.
- Hintz A., Dencik L., Wahl-Jorgensen K., 2018, *Digital citizenship in a Datafied society*, Cambridge, Éd. Polity Books.
- Jouët J., Rieffel R., 2013, dirs, *S'informer à l'ère numérique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Lévy P., 2002, *Cyberdémocratie. Essai de philosophie*, Paris, O. Jacob.
- Manokha I., 2018, « Le scandale Cambridge Analytica contextualisé : le capital de plateforme, la surveillance et les données comme nouvelle “marchandise fictive” », *Cultures & Conflits*, 109, pp. 39-59.
- Marshall T., 1950, *Citizenship and Social Class : and other essays*, Cambridge, Cambridge University press.
- Mossberger K. Tolbert C.J, McNeal R, 2008, *Digital citizenship. The internet, society, and participation*, Londres, MIT Press.
- Pasquier D. (2018), « Classes populaires en ligne : des “oubliés” de la recherche ? », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 208-209, pp. 9-23.
- Pariser E., 2011, *The Filter Bubble. What the Internet is Hiding from You*, New York, Penguin Press.
- Schradie J., 2019, *The Revolution that Wasn't. How Digital Activism Favors Conservatives*, Cambridge/Londres, Harvard University Press.
- Snowden E, 2019, *Mémoires vives*, trad. de l'anglais par E. Menanteau, A. Blanchard, Paris, Éd. Le Seuil.
- Soriani A, 2018, « From Media Education to Digital Citizenship. Origins, Perspectives and Policy Implementations in the School Systems across Europe », *Ricerche di Pedagogia e Didattica/Journal of Theories and Research in Education*, 13 (3), pp. 85-122.
- Sunstein C. R., 2001, *Republic.com 2.0*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- Vedel T. 2003, « L'idée de démocratie électronique. Origines, visions, questions », pp. 243-266, in : Perrineau P., éd., *Le Désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.
- Vromen A., 2017, *Digital Citizenship and Political Engagement. The Challenge from Online Campaigning and Advocacy Organisations*. Londres, Palgrave MacMillan.